

Appel à contributions 2023/3

Date limite de réponse à l'appel à contributions : 28 février 2023

Revue de Droit Comparé du Travail et de la Sécurité Sociale 2023-3

Dossier thématique
« La question sociale à l'épreuve de l'environnement »

Coordination par Jérôme PORTA, Professeur, COMPTRASEC - Université de Bordeaux

ARGUMENTAIRE

La prise de conscience aura été longue à s'imposer et les rapports des experts du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) n'auront pas à eux seuls suffi. Il aura fallu la répétition récente de catastrophes climatiques et de crises pour qu'enfin s'impose, sur la scène nationale et internationale, le sujet du dérèglement climatique et de la nécessité d'une transition énergétique.

Face à de telles transformations, le droit du travail est appelé à jouer un rôle essentiel dans l'adaptation des organisations de production. Crises pétrolières, crises financières, crise du coronavirus... Chacun de ces bouleversements s'est en effet traduit par des évolutions des législations du travail. À l'évidence, les enjeux climatiques ne font pas exception. Par son ampleur et sa nature, la transition énergétique pourrait impliquer bien plus que de simples aménagements législatifs. Le droit du travail ne serait-il pas à la veille d'un changement de paradigme ?

Deux arguments au moins peuvent soutenir cette hypothèse.

Le premier argument concerne la nature de la transition énergétique. Celle-ci implique un changement de conception des finalités de l'économie. L'ampleur des efforts impliqués par la décarbonation passe, à des degrés divers, par une sortie de l'économie productiviste. Ce changement de modèle ne peut être sans conséquences sur un droit du travail né avec la révolution industrielle.

Le second argument tient à l'ordonnancement des systèmes juridiques contemporains en branches autonomes. Le droit de l'environnement et le droit du travail ont été conçus comme des domaines distincts. Pendant longtemps, le droit du travail n'a pas pris en compte les implications et les enjeux environnementaux. Ceux-ci devaient être réglés par des législations spécialisées. Ce cloisonnement des branches du droit tend à être remis en cause. La transition énergétique implique l'intégration d'exigences environnementales au sein des dispositifs du droit du travail. Certains mécanismes récemment mis en place au niveau des États et de l'Union européenne témoignent de ce redécoupage des frontières disciplinaires. Le projet de directive sur le devoir de vigilance des entreprises est emblématique de cette évolution au niveau européen. Les enjeux environnementaux y voisinent la défense des droits de l'homme et la protection des travailleurs. Plutôt que de considérer de telles évolutions comme des changements isolés, ne faudrait-il pas y voir les signes avant-coureurs d'un changement de paradigme ? Ne faudrait-il pas y voir un renouvellement de la question sociale sous l'influence des enjeux environnementaux ?

En retenant ce sujet pour le dossier thématique 2023 de la Revue de droit comparé du travail et de la sécurité sociale¹, la direction de la Revue souhaite contribuer à la réflexion générale que suscite le thème, en se demandant comment et dans quelles conditions la prise en compte croissante des enjeux environnementaux en droit du travail pourrait conduire à l'émergence de nouveaux paradigmes pour les législations nationales du travail. C'est une telle hypothèse que nous aimerions mettre à l'épreuve de la comparaison.

Cette investigation devrait alors se déployer sous trois perspectives de nature différente :

- I- La formulation de problèmes socio-environnementaux en droit du travail.
- II- La transformation des notions et principes du droit du travail.
- III- L'hybridation des dispositifs du droit du travail.

ÉLÉMENTS DE CADRAGE

Les contributions pourront aborder à titre indicatif les points suivants :

I- Des problèmes socio-environnementaux en droit du travail

Que le réchauffement climatique soit un phénomène global n'implique pas qu'il soit abordé de la même manière au sein des États. D'un contexte à un autre, le réchauffement climatique et les enjeux de la transition énergétique peuvent être saisis de manières différentes par les droits nationaux du travail. Pour comprendre les changements qui accompagnent la crise climatique, il faut donc se départir d'une approche mécanique qui verrait le droit s'adapter à des facteurs externes. La formulation des « problèmes » socio-environnementaux est au contraire une co-construction.

Une première perspective peut consister à revenir sur la manière dont les enjeux environnementaux ont pu être pris en compte pour justifier certaines réformes ou évolutions du droit du travail :

- Pour quels domaines (santé, emploi, représentation des travailleurs, etc.) et dans quelle mesure les questions environnementales sont-elles devenues des justifications pour les évolutions du droit du travail ?
- Comment les questions environnementales ont-elles été intégrées par les réformes successives du droit du travail ?

Une seconde perspective consiste à s'intéresser aux affaires, litiges ou controverses, au travers desquels la mise en problèmes des exigences environnementales en droit du travail a pu s'effectuer :

- Quelles affaires, scandales ou catastrophes ont été les vecteurs d'une mise en débat de la dimension environnementale de la question sociale ?
- Comment ont-elles été appréhendées juridiquement ?
- Quels ont été leurs relais ?
- Quels intérêts, valeurs, conceptions se sont confrontés ? Pour quels débouchés et quelles reformulations ?

II- Le renouvellement des notions et principes du droit du travail

Les évolutions juridiques entretiennent toujours un rapport complexe avec les constructions juridiques existantes, avec l'état du droit antérieur. Les transformations du droit du travail n'échappent pas à cette dépendance au passé (*Past dependency*). Les effets des crises sur les droits du travail nationaux se sont souvent traduits non pas tant par l'introduction de nouveaux dispositifs, mais par l'adaptation de notions et principes préexistants. Dans quelle mesure les questions environnementales sont-elles susceptibles d'impliquer des évolutions en termes de notions et de principes au niveau des droits nationaux du travail ?

À titre d'exemple, plusieurs questions pourraient être envisagées :

- Comment la représentation des travailleurs est-elle susceptible d'être affectée par la transition énergétique ?

¹ <https://comprasec.u-bordeaux.fr/revue-de-droit-compare-du-travail-et-de-la-securite-sociale>
<https://journals.openedition.org/rdctss/>

- Quels sont les acteurs impliqués dans la prise en compte et la mise en œuvre (syndicats, ONG, IRP, communautés/citoyens, experts, institutions, entreprises/donneurs d'ordre/société-mère, etc.) ?
- Quels sont les intérêts mis en présence (intérêt individuel, collectif, général, entrepreneurial, etc.), les conflits d'intérêts possibles et les modes de régulation ?
- Quelles évolutions des droits et obligations des parties à la relation de travail et leurs rapports avec les parties prenantes ?
- Quel impact sur la santé au travail ? Quels enjeux de faire cohabiter au sein d'une même organisation risque environnemental, risque sanitaire et risque social ?
- Que devient la finalité historique de protection du travailleur du droit du travail ?

III- Hybridations des dispositifs du droit du travail

La progressive spécialisation des systèmes juridiques nationaux s'est traduite, au cours du XX^e siècle, par une autonomisation croissante des branches du droit. À chaque branche paraissait devoir correspondre un domaine de la régulation étatique : les sociétés, la concurrence, la consommation, l'environnement, le travail... Cette même fragmentation de la régulation se manifeste au niveau international par la spécialisation des organisations internationales, telles l'OMC, l'OIT, l'OMS.

La responsabilité sociale des entreprises aux niveaux international et européen a pu sembler être un terrain d'expérimentation fécond pour de telles hybridations, entre défense des droits humains, droit du travail et droit de l'environnement. On assiste aujourd'hui à une intégration croissante de dispositifs inspirés de ces formes d'autorégulation au sein des droits nationaux du travail. L'influence du droit de l'Union européenne n'y est pas étrangère. Plusieurs directives ont ainsi intégré des dispositifs issus de la RSE. Elles conduisent ainsi à faire une place croissante à l'hybridation des modes de régulation mêlant exigences sociales et environnementales.

- La transition énergétique est-elle de nature à remettre en cause ce cloisonnement des branches du droit ?
- Serait-elle à l'origine de processus d'hybridation entre branches du droit ou types de normes (juridique, managériale, comptable, *reporting*) ?
- Comment ces hybridations se manifestent-elles dans les droits nationaux ?
- Quelles difficultés pose leur intégration au droit du travail ?
- Paraissent-elles s'inscrire dans le cadre d'une évolution plus vaste de la réglementation du travail sous l'influence des préoccupations environnementales ?

RECOMMANDATIONS AUX AUTEURS

Format des contributions attendues

Les contributions attendues seront de langue française, anglaise ou espagnole, d'un volume maximal de **40 000 signes**, espaces compris.

Par ailleurs, les manuscrits devront être accompagnés des éléments suivants :

- Le titre de l'article ;
- 5 mots clés permettant d'identifier le contenu de l'article ;
- Un résumé de 400 caractères ;
- L'institution de rattachement, le titre, les adresses postale et électronique de l'auteur ;
- Les sujets de recherche et deux références bibliographiques de l'auteur (au choix).

Calendrier

- Date limite pour les propositions d'articles (résumé de 500 mots + titre) : **28 février 2023**
- À : jerome.porta@u-bordeaux.fr - Copie à : revue.comptrasec@u-bordeaux.fr
- Date limite de réponse aux auteurs : **10 mars 2023**
- Date limite de remise des articles : **30 juin 2023**

Nota Bene : La Revue de droit comparé du travail et de la sécurité sociale publie des textes originaux soumis à l'évaluation anonyme de deux experts.